



24/07/2026

La date de versement de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) a été fixée au 18 août 2026.

Pour rappel, les parents d'enfants de 16 ans ou plus doivent effectuer une déclaration de situation auprès de leur MSA pour recevoir l'ARS. Cette démarche peut être réalisée dès maintenant depuis « Mon espace privé » sur [bourgogne.msa.fr](https://bourgogne.msa.fr).

Pour plus d'informations, rendez-vous sur :

<https://bourgogne.msa.fr/lfp/web/msa-de-bourgogne/famille/allocation-rentree-scolaire>